



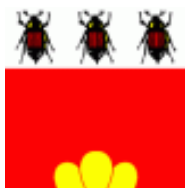
Pully



Paudex



Savigny



Belmont s/
Lausanne

Police Est Lausannois
Rue de la Poste 9
1009 Pully

Tél : 021 721 33 11
Fax : 021 721 33 15
info@police-el.ch
www.police-el.ch

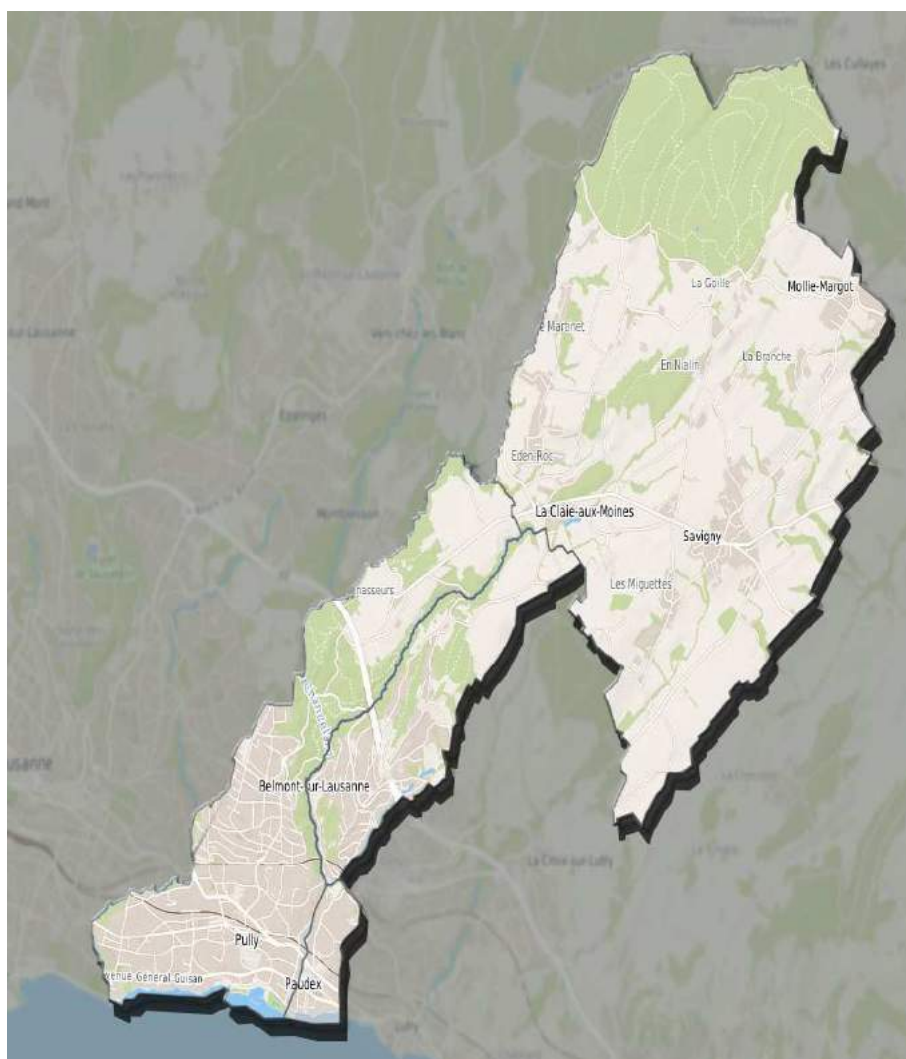
Urgences : 117
Ambulance : 144
Pompiers : 118

Bulletin d'information

N ° 4 - 2016



POLICE EST LAUSANNOIS



Campagnes de prévention à venir

Le **mercredi 25 mai 2016**, sur la place du Censuy à Renens, une simulation d'accident entre un vélo électrique et une voiture sera présentée.

Des stands seront installés et quatre ateliers seront mis à disposition. La matinée sera réservée aux élèves de 9ème Harmos, tandis que l'après-midi sera ouvert aux invités et au public de 14h00 à 16h30.

Atelier 1 : voiture-tonneau

Atelier 2 : Seat Belt (sur l'efficacité du port de la ceinture de sécurité)

Atelier 3 : Simulateur de solidité du casque

Atelier 4 : Angle mort



Des contrôles seront également effectués dans le cadre de la campagne « La route n'est pas mon circuit... »





Sécurité Publique

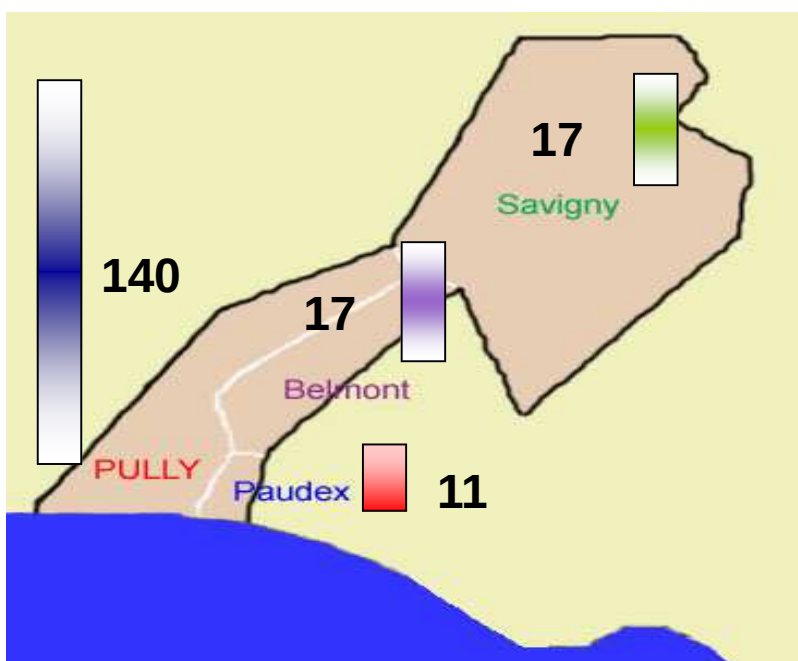
Nombre d'événements gérés par la PEL
durant le mois d'avril 2016 :

509

Notamment pour :

Troubles à l'ordre public et nuisances sonores	16	interventions
Plaintes et Constats judiciaires	70	plaintes
Demandes d'assistance ou à caractère social	127	interventions
Ivresses au volant	9	dénonciations
Accidents de la circulation	22	interventions
Infractions à la LCR	21	dénonciations
Personnes contrôlées/interpellées/arrêtées	96	personnes

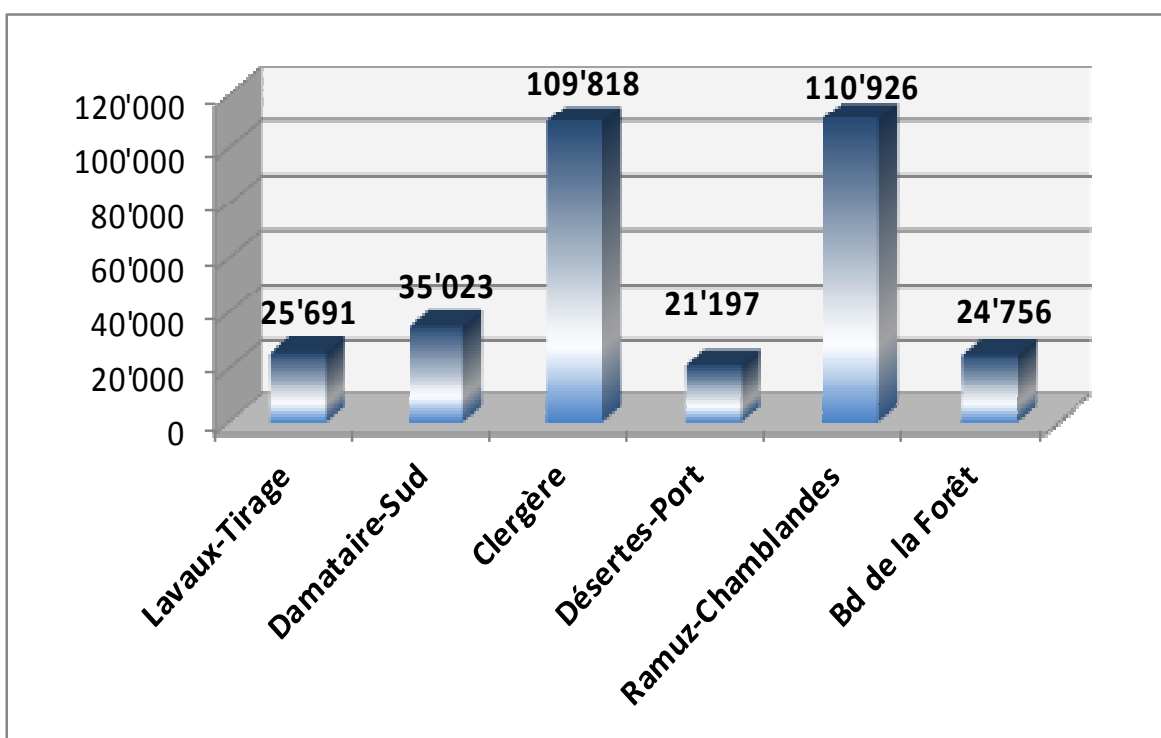
**Interventions
Police-secours par
commune :**



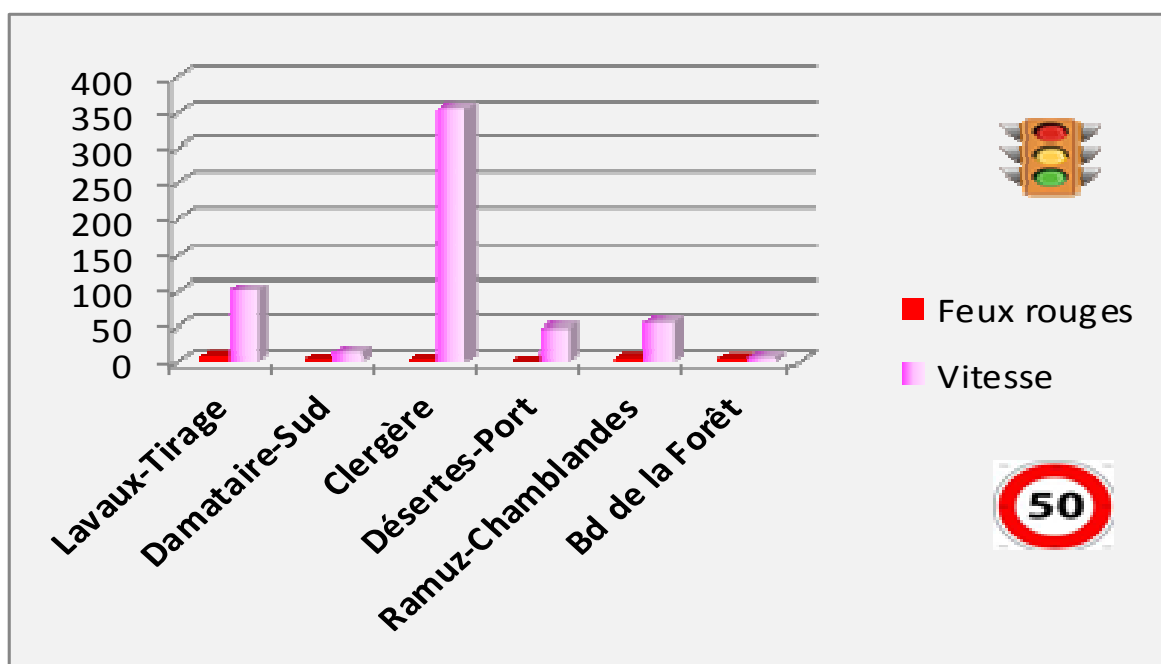


Surveillance Automatique du Trafic Pully

Nombre de véhicules contrôlés



Véhicules en infraction

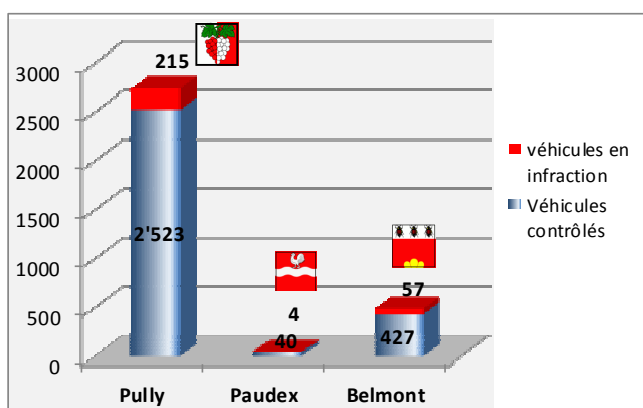


Contrôles radars mobiles

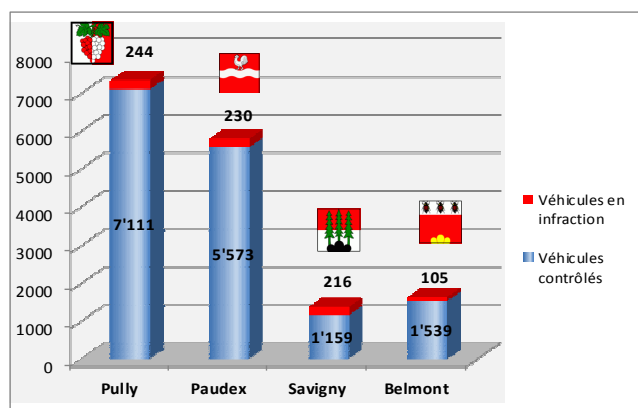


Véhicules en infraction

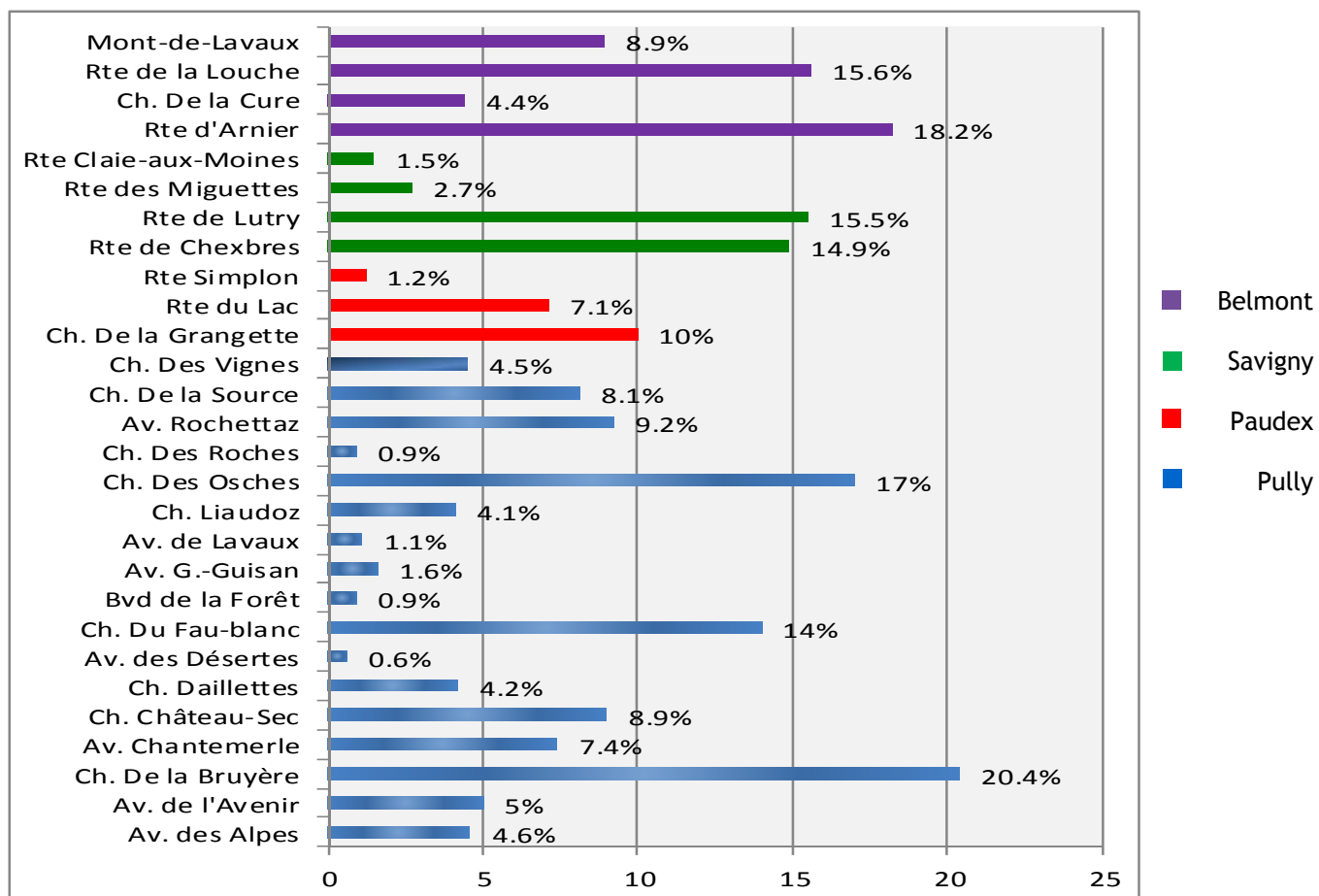
Zone 30 km/h



Zone 50 et 60 km/h



% d'infractions par rue et par commune





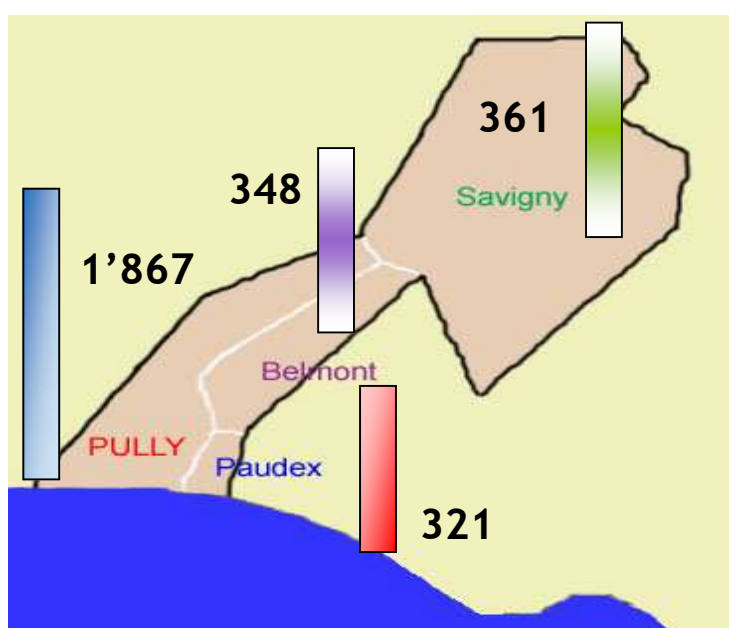
Prévention

2'909 actions préventives

Actions de prévention

Celles-ci comprennent les actions proactives, notamment :

- Présences près des écoles
- Patrouilles pédestres et préventives
- Contacts avec la population, autorités et commerçants
- Gestion des manifestations
- Surveillances



Actions effectuées en avril

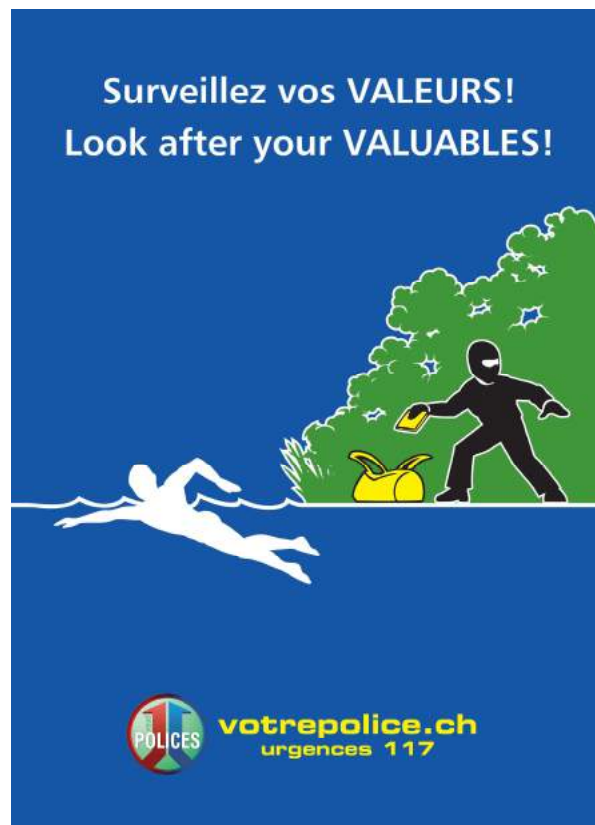


Notre stand Police Est Lausannois s'est tenu à Paudex le **20 avril 2016** dans le cadre de la braderie de l'Association de l'entraide familiale.

Quelques 130 personnes sont venues nous rendre visite et ce sont 120 bandeaux réfléchissants, 50 sachets contenant 4 catadioptrés pour roues, 50 brochures sur la bonne mise en place du casque ainsi que d'autres articles qui ont été distribués. Des bandeaux réfléchissants sont disponibles auprès du poste de Police de Pully.

Lors de contrôles de circulation sur Pully et Paudex, des brochures « La bonne conduite pour les NULS » ont été distribuées.

Campagne de prévention



Surveillez vos valeurs !

Avec l'arrivée des beaux jours et à quelques jours de l'ouverture officielle des piscines ainsi que la reprise des baignades dans le lac, nous vous rappelons qu'il est imprudent de laisser vos valeurs sans surveillance. Pensez à les mettre dans un lieu sûr, comme par exemple un casier avec cadenas lorsque vous êtes à la piscine.

Si vous n'avez pas de lieu sûr, évitez dans la mesure du possible d'avoir des biens de valeur avec vous ou de les laisser sans surveillance.

En 2 roues aussi soyez vigilant(e) !

Après un repas bien arrosé, Monsieur Dutoit enfourche son vélo et grille un feu rouge sur le chemin de retour. A sa grande surprise, un policier l'arrête et le menace d'un retrait de permis de conduire. Abus d'autorité ?

« Boire ou conduire, il faut choisir » clame le fameux slogan de la prévention routière. Une phrase qui s'adresse avant tout aux automobilistes car en comparaison, un cycliste éméché semble bien inoffensif, et représente un danger avant tout pour lui-même. Il n'empêche qu'être aviné au guidon est également punissable. Selon la loi, il faut demeurer en tout temps maître de son véhicule, même si celui-ci n'est pas motorisé. Cela implique donc de ne pas consommer d'alcool au-delà de la limite légale.

Les cyclistes sont beaucoup plus exposés que les automobilistes à divers dangers et il convient donc d'être particulièrement prudent lorsque vous circulez sur les routes. Les études montrent que lors d'accidents, dans environ 80% des cas, les cyclistes ne sont pas vus ni perçus par les autres usagers de la route. Par ailleurs, la vitesse des bicyclettes électriques est fréquemment sous-estimée par les autres usagers de la route.

En respectant quelques règles simples, vous préservez votre sécurité. Il est donc conseillé :

- ⇒ D'avoir constamment une conduite défensive, vigilante et d'être toujours prêt(e) à s'arrêter. Il vaut parfois mieux savoir renoncer à une priorité !
- ⇒ Si vous roulez avec un vélo électrique, en ville, choisissez de préférence une assistance au pédalage minimale, car il y a beaucoup de zones à risques comme par exemple : les marques au sol et rails de tram sur lesquels vous pourriez vite glisser en cas de trop grande impulsion et de chaussée mouillée.
- ⇒ De porter un gilet de sécurité, des vêtements et un casque de couleur claire pour être mieux perçu(e).

Pour bien choisir votre équipement, suivez ces quelques conseils :

- ⇒ **Le port du casque est essentiel**, 85% des blessures fatales liées à un choc à la tête pouvant être évitées par celui-ci. Lors de l'achat, consacrez suffisamment de temps au choix d'un casque adapté et confortable et remplacez-le après une chute violente ou s'il est endommagé. Les enfants devraient aussi être casqués sur les sièges vélos et dans les remorques;
- ⇒ Portez des vêtements voyants dans le noir. Les bandes réfléchissantes sur le casque et les vêtements aident à vous repérer à temps, même quand la visibilité est mauvaise.
- ⇒ Pensez à la tenue adaptée pour les longs tours. Avant une longue ascension, mieux vaut enlever un vêtement et le remettre une fois en haut.
- ⇒ Portez des lunettes de sport pour faire du vélo et protégez vos yeux de la poussière et des insectes.
- ⇒ **Les règles de la circulation sont également pour les cyclistes. Respectez-les pour votre sécurité !**

Bonne route !



Sources : BPA - www.bpa.ch - www.tcs.ch

Aux propriétaires de chiens



Suite à plusieurs plaintes et doléances des habitants de la Commune, notamment aux abords des écoles, la police de proximité vous rappelle quelques règles et directives au sujet du **comportement que doit adopter tout détenteur ou propriétaire de chiens.**

A ce sujet, le Règlement général de police de l'association de commune (RGP), dans son chapitre 3 (police des animaux et leur protection), stipule :

Art. 52

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

- ⇒ *De troubler la tranquillité et l'ordre publics, notamment par leurs cris*
- ⇒ *De porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité d'autrui*
- ⇒ *De commettre des dégâts*
- ⇒ *D'importuner autrui et de gêner la circulation*
- ⇒ *De salir la voie publique, trottoirs, parcs et promenades. Les détenteurs d'animaux qui ramassent immédiatement les souillures ne seront pas punissables.*

Art. 55

Il est interdit de laisser les chiens errer.

*Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment éduqué pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui, pour rester à proximité de son maître et pour répondre au rappel de celui-ci. **Dans les rues et les places piétonnières, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.***

Quelques interventions en bref ... sur notre territoire opérationnel

- Le 2, vers 1055, un couple a tenté de distraire une personne âgée qui rangeait ses courses dans sa voiture, dans le parking souterrain d'un centre commercial à Pully. L'épouse du conducteur, qui s'est rendu compte de leur manège, a crié puis repoussé l'un des protagonistes. Ceux-ci ont alors quitté les lieux.
- Le 2, peu avant 1800, une personne âgée a chuté dans son appartement, à Pully. Dans l'impossibilité de la relever, son épouse a fait appel à nos services afin de le remettre sur pied. Au terme de l'intervention, l'intéressé a été laissé aux bons soins de sa conjointe.
- Le 4, vers 1720, une personne semi-consciente a été prise en charge par des policiers, alors qu'elle était assise à même le sol, à Pully. En raison de son état de santé, elle a été acheminée au CHUV par une ambulance.
- Le 6, vers 1520, une perruche égarée a été récupérée sur un balcon de l'avenue des Alpes, à Pully. Elle a été acheminée au Refuge de Sainte-Catherine.
- Le 7, vers 0315, deux adolescents, qui avaient commis des dommages à la propriété sur des véhicules en stationnement à Lausanne et Pully, ont été interpellés par une patrouille de POLEST. Finalement c'est une vingtaine de véhicules qui ont subi des dommages.
- Le 7, vers 2110, un feu s'est déclaré, d'une manière indéterminée, dans la benne d'un chantier situé à Belmont-sur-Lausanne. Le SDIS est intervenu pour éteindre le sinistre. Hormis l'intérieur de la benne qui a été noircie, aucun autre dégât n'est à signaler.
- Le 8, peu avant 1700, une pollution était signalée dans la Paudèze, à Belmont-sur-Lausanne. Le garde-pêche, accompagné d'experts de la Direction générale de l'environnement, s'est rendu sur place afin d'en déterminer la cause.
- Le 9, vers 2010, une automobiliste a heurté un chevreuil, au giratoire de la Claie-aux-Moines, à Savigny. L'animal n'a pas survécu au choc.
- Le 10, peu avant 0200, une patrouille est intervenue dans le sud du village de Savigny où une habitante signalait qu'une personne s'était introduite chez elle. A l'arrivée des policiers, elle a déclaré qu'elle avait seulement fait un mauvais rêve.
- Le 10, vers 0645, un cycliste pris de boisson a été interpellé dans le centre de Pully. Les contrôles ont également permis d'établir qu'il avait dérobé le cycle, à Lausanne.
- Le 10, vers 1250, une patrouille s'est rendue dans un jardin de l'Est de Pully où la propriétaire avait remarqué la présence de deux serpents. Les policiers ont constaté qu'il s'agissait de deux orvets. Ils ont été laissés en paix.
- Le 10, vers 1830, une personne a signalé qu'elle avait pris en charge un bambin de deux ans qui marchait seul dans le sud du village de Paudex. Le père de l'enfant a pu être contacté pour venir rechercher sa progéniture.
- Le 12, vers 0520, un homme était signalé alors qu'il se tenait sur le débarcadère de la CGN, à Pully. L'informateur avait peur que l'intéressé ne fasse une bêtise. Toutefois, celui-ci, rencontré par les policiers, ne faisait que sa promenade matinale.
- Le 13, vers 0905, une personne âgée a chuté dans son domicile, au centre de Pully. Les policiers ont dû faire appel à un serrurier afin de forcer sa porte, laquelle était fermée à clef. Par la suite, cette personne a dû être évacuée de son appartement avec le concours du SDIS Ouest-Lavaux et de la grande échelle du SSI de Lausanne, afin d'être hospitalisée.

Quelques interventions en bref ...

- Le 14, peu avant 1500, un accident de la circulation impliquant une automobile et un vélo s'est produit sur l'avenue des Désertes, à Pully. En effet, le passager de l'auto, en stationnement, a ouvert sa portière pour sortir au moment où survenait le cycliste. Celui-ci n'a pu éviter un heurt et chuta lourdement. Il a été pris en charge par une ambulance et acheminé au CHUV. Ses jours ne sont pas en danger.
- Le 18, vers 0920, une personne âgée se déplaçant avec un « tintébin » a chuté sur les voies, à la Gare de Pully, contraignant les trains à rouler à vue. Elle a été tirée de sa fâcheuse posture par une patrouille. Miraculeusement indemne, elle a été prise en charge par du personnel infirmier.
- Le 19, vers 1140, un motard a été flashé à une vitesse supérieure à 90 km/h lors d'un contrôle radar, à la route de Chexbres à Savigny. La vitesse étant limitée à 50 km/h, il a été dénoncé au Ministère public de l'Est vaudois.
- Le 22, vers 0720, un couple en instance de divorce a sollicité la police pour régler un différend quant à la garde de leur chien. Un arrangement a pu être trouvé en présence des policiers.
- Le 24, vers 1800, une patrouille est intervenue à la route du Lac, à Paudex, à la demande des contrôleurs TL pour une personne qui refusait de se légitimer alors qu'il avait voyagé sans être au bénéfice d'un titre de transport.
- Le 27, peu avant 1500, des policiers ont remarqué une personne âgée remettre CHF 10.- à un ressortissant roumain qui faisait une fausse collecte pour des sourds et muets, à la place du Forum à Savigny. La somme a été restituée à l'intéressée.
- Le 28, vers 1100, une petite fille âgée de 3 ans a échappé à la vigilance de sa maman dans un quartier du sud de Lausanne, en montant dans un bus TL. Son chauffeur l'a alors prise en charge à la place de la Gare à Pully et l'a confiée à nos services. L'enfant a été reconduit chez sa mère par une patrouille de police.
- Le 29, vers 1820, 3 adolescentes se sont adonnées à de fausses collectes à la place du Forum, à Savigny. Elles avaient quitté les lieux, avant l'arrivée de la police.
- Le 30, vers 0130, 4 colocataires résidant dans un quartier de La Claise-aux-Moines et leur soixantaine d'invités ont troublé la quiétude de leurs voisins, en raison de la pendaison de crémaillère de leur maison. Ils ont été sensibilisés par les policiers.

« Servir et Protéger »
« Une police proche de vous ! »

Une question ? Une sollicitation ?
N'hésitez pas à nous contacter
7j/7j – 24h/24h



POLICE EST LAUSANNOIS

Rue de la Poste 9 - 1009 Pully

Tél. : **021 721 33 11**

www.police-el.ch

info@police-el.ch

URGENCE : 117